

# Les mutations du travail



## Actualité de la pensée de Calvin sur le travail

Caroline BAUER

docteure en théologie et en  
sciences économiques,  
chargée de cours à l'UCLy

**f**orum  
Mon travail  
et moi  
Souffrance,  
Solidarité,  
Espérance.

organisé par la CPLR

Les comptes rendus  
des intervenants  
sont en ligne sur :

[http://montravailetmoi.org/  
index.php/  
compte-rendu-des-interventions/](http://montravailetmoi.org/index.php/compte-rendu-des-interventions/)



Lyon • 2-3 février 2018

# *Calvin et le travail aujourd'hui*

**Intervention au Forum « Mon travail et moi, souffrance, solidarité, espérance »**

Lyon, 2-3 février 2018

*Caroline Bauer*

## **Introduction :**

- Jean Calvin est né à Noyon, Picardie en 1509, mort à Genève en 1564. Prédicateur et théologien, il fait des études de théologie et de droit, et cette formation initiale a marqué sa pensée et ses engagements. Il est le premier réformateur à mener le projet d'une présentation systématique et complète de la foi d'un point de vue réformé. Cette cohérence nous intéresse car elle permet de situer sa compréhension du travail dans un champ large.
- Il n'est pas un économiste, si ce terme pouvait avoir du sens à cet époque. En tous cas, il ne développe aucune théorie économique, ce n'est pas son sujet (la question du prêt à intérêt ne fait pas exception). En revanche, ses prédications sont émaillées d'illustrations ou de mises en situation tirées de la vie économique, du monde du travail en particulier. Il est reconnu par les historiens qu'il montre une très bonne connaissance du fonctionnement de l'économie de son temps et qu'il s'est souvent appuyé sur cette connaissance pour développer son argumentation. Il fait preuve de beaucoup de pragmatisme dans ses écrits.
- Il ne développe aucune théorie systématique sur le travail. Le travail fait partie de sa réflexion sur la place et le rôle du chrétien devant Dieu, et dans le monde.
- Il n'existe d'ailleurs pas à cette époque de concept unifié de travail. Calvin définit comme travail toute activité ayant pour finalité d'apporter une utilité sociale (ex. le père de famille qui élève ses enfants travaille). Cette définition ne réduit pas le travail au champ professionnel, mais s'applique à la profession. Il ne met pas de condition de rémunération au travail. Mais dans son commentaire de 1 Co 7, il valide que la rémunération puisse être un critère d'évaluation de son travail puisqu'il envisage qu'on puisse changer de métier si on y trouve des meilleures conditions ailleurs.

Qu'est-ce que Calvin aurait à nous dire sur le travail aujourd'hui ?

Il faut pour commencer nous distancer de deux images trop prégnantes de Jean Calvin, qui à mes yeux rendent difficile de penser l'actualité de son message :

1. Calvin serait à l'origine d'une éthique de travail qui conduit à transformer la société en un gigantesque atelier. L'expression est de Herbert Lüthy, historien bâlois mort en 2002 (dans l'introduction de son ouvrage « *La banque protestante en France* ») : « La maison du Père avait [avant Calvin] plusieurs demeures, elle n'en a plus qu'une seule qui est un atelier ». Lüthy défendra que la morale de Calvin, faisant de Dieu un juge incompréhensible et implacable, est d'une « sévérité terrifiante » au nom de « qui ne travaille pas, qu'il ne mange pas non plus ».

Lüthy se situe sur ce point dans le sillage de la thèse de Max Weber, (notons que Lüthy prendra aussi des distances avec cette thèse dans d'autres écrits), publiée au début du XXème, et en français sous le titre « *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* ». Elle est mieux connue que Calvin lui-même ! Je voudrais ici qu'on s'en écarte pour retourner à ce que les textes de Calvin peuvent nous inspirer.

Le concept de travail décrit par Weber dans cette thèse n'est pas imputable à Calvin, mais à un calvinisme postérieur appelé par Weber ascétique ou puritain. Weber est tout à fait conscient qu'il ne fait pas une description de la pensée de Calvin. Le titre de l'ouvrage peut nous induire en erreur.

2. seconde fausse image : Calvin serait un ancêtre dont le discours ne peut plus être d'actualité. Le XVIème siècle représenterait en effet un état pré-économique qui n'aurait rien à nous dire sur le travail aujourd'hui. Et une pensée pensée théologique du XVIème siècle ne serait plus applicable comme telle dans une société sécularisée. Je pense au contraire que la distance temporelle peut nous ouvrir à une écoute différente. A un effort réel pour saisir ce que, au fond, indépendamment du contexte de l'époque, Calvin apporte en terme d'intelligence du travail –et nous pousser à tenter d'élaborer ce que Calvin aurait pu dire dans la situation d'aujourd'hui. C'est de l'interprétation, mais dans un souci de fidélité.

C'est l'exercice que je tente ici. Et je choisis de défendre trois aspects de son interprétation du travail, qui me semblent toujours très pertinents à ce jour :

- la façon dont Calvin situe le travail dans la vie sociale. → I : le travail est au service de l'échange fraternel ;
- la façon dont Calvin situe le travail dans la vie spirituelle → II : le matériel et le spirituel sont indissociables ;
- la mission éminente de l'homme au travail → III : la dimension de la responsabilité chez Calvin.

### **I. Le travail n'a pas sa fin en lui-même, il est au service de l'échange fraternel.**

Calvin prend acte de la part considérable que le travail occupe dans l'existence : «Car tous ceux que le Seigneur a adoptez et receus en la compagnie de ses enfans, se doyyent preparer à une vie dure, laborieuse, pleine de travail et d'infinis genres de maux. » (Institution de la Religion Chrétienne, III, VIII, 1). Lorsqu'il écrit cela, il ne réduit pas cette nécessité de travailler aux seuls chrétiens, mais il invite les chrétiens à accepter cette charge d'une certaine façon. En effet, le chapitre s'intitule: « De souffrir patiemment la croix, qui est une partie de renoncer à nous-mesmes ». Mais cette charge du travail est pour tous.

La réalité du travail est une réalité dure, pleine de maux, mais ailleurs, Calvin relève qu'il est aussi le lieu d'une liberté. (c'est comme une permission que Dieu donne de travailler six jours, dit-il dans son sermon sur le shabbat en Dt 5). La réalité du travail est donc ambivalente. C'est en retournant à sa fin qu'on peut penser le travail. Or le travail n'a pas sa fin en lui-même.

La finalité de l'échange fraternel donne sens au travail. On la retrouve exprimée sous deux formes :

- Le travail au service de l'échange
- Le travail au service du besoin du prochain

“Ceux qui employent en bons usages les grâces qu'ils ont receues de Dieu, il est dit qu'ils trafiquent : car la vie des fidèles est bien proprement comparée à un train de marchandise, pource qu'ils doyyent comme faire eschange et trocquer les uns avec les autres, pour entretenir la compagnie. D'avantage, l'industrie de laquelle un chacun exerce sa charge, et la vocation mesme, la dextérité de bien conduire, et autres grâces, sont comme marchandises, pource que la fin et l'usage en est, qu'il y ait une

communication mutuelle entre les hommes. Et le fruit, ou le gain, duquel Christ fait mention, c'est le prouffit ou l'avancement de toute la compagnie des fidèles en commun, lequel tourne à la gloire de Dieu. Car combien que Dieu n'enrichisse et ne devienne point plus grand par nostre moyen, toutesfois selon qu'un chacun prouffite beaucoup à ses frères, et employe pour leur salut les dons qu'il a receus de Dieu, il est dit qu'il rapporte du fruit ou du gain à Dieu." ( Commentaires de Jehan Calvin sur le Nouveau Testament. T1, p. 524-525 sur la parabole des talents)

**Le travail est donc au service de l'échange fraternel** [la communication mutuelle entre les hommes], de la construction de la société [l'avancement de tous en commun]. Cela tourne à la gloire de Dieu, c'est donc sa volonté, et passe par le travail efficace, solidaire, et engagé [selon qu'un chacun profite beaucoup à ses frères].

En ce sens, le travail est non seulement justifié mais il est une nécessité [c'est le « bon usage des grâces reçues », lesquelles sont à la fois : les biens, les compétences, la vocation, « la dextérité de bien conduire »]. Il est nécessaire à l'échange.

L'échange pour Calvin est à la fois une réalité économique, sociale, spirituelle. La première actualité du message de Calvin est de nous inviter à penser le travail dans le cadre large de ses utilités économique, sociale, spirituelle. On peut distinguer, mais on ne peut pas dissocier ces différentes dimensions.

Et surtout, c'est bien **la cohérence entre les utilités économique, sociale et spirituelle au service de l'homme** qui est la pointe de son argumentation, comme le montre par exemple son argumentation sur le prêt à intérêt. Calvin va être en mesure sur ce sujet de défendre une position opposée à celle de son temps – *en faveur* du prêt à intérêt-, en raison de la possibilité de développer des échanges plus fraternels grâce à l'intérêt. Et ceci sans oublier pour autant les dangers de l'usure. Cet exemple du prêt à intérêt est intéressant comme manière de repenser le rapport à l'économie : Calvin fait preuve d'une grande liberté de principe (rejetant par exemple ce principe aristotélicien que « l'argent n'engendre pas l'argent ») sous le couvert de la seule « règle d'équité et d'humanité ».

On connaît bien chez Calvin l'insistance sur le critère d'utilité. Il a été dit qu'il existait un lien de filiation entre Calvin et l'utilitarisme. Mais l'utilité chez Calvin est toujours considérée dans une perspective de justice, jamais de satisfaction des plaisirs et d'évitement des peines, ni de maximisation d'un choix autonome. C'est faire fausse route de réduire l'utilité pour Calvin à un utilitarisme.

**Cette prise en considération des utilités multiples qu'il faut mettre en cohérence au service du prochain implique que l'éthique du travail fait l'objet d'une attention soutenue.**

Les conditions de travail doivent donc respecter des conditions de justice larges : celles d'accorder à l'homme toute sa dignité, c'est-à-dire qu'il soit capable lui-même de répondre aux conditions de l'échange . On pourrait le transcrire ainsi de façon moderne: possibilité pour le travailleur d'appréhender sa contribution à l'utilité, pouvoir développer les échanges interpersonnels nécessaires, avoir la marge de manœuvre de promouvoir la justice –même petitement- dans tout travail, et même, dira Calvin, partager avec l'employeur la louange du créateur.

Les exemples sont multiples : les commentaires de Calvin sur la protection du pauvre et l'impossibilité de lui enlever, s'il est endetté, son outil de travail ; sa préconisation que, dans tout prêt avec intérêt, l'emprunteur fasse autant voir plus de gain de le prêteur.

## II. Le matériel et le spirituel sont indissociables :

Le caractère indissociable du spirituel et du matériel dans la pensée de Calvin. nous est devenue difficilement communicable aujourd'hui. Or pour Calvin, la question du sens du travail est avant tout spirituelle:

« C'est que nous ne cognoissons point que le service de Dieu est tellement spirituel, que toutesfois en ce que nous faisons quant à la vie présente, il faut que le tout se rapporte là. Comme quand nous beuvons et mangeons, il est vray que c'est afin que nous soyons substantez au monde, iusques à ce que Dieu nous en retire: nous avons les autres nécessitez de ceste vie, chacun fera ses négoce, chacun aura son travail, et labeur: or il est vray que tout cela est du monde, et de la terre: mais il ne se doit pas séparer du ciel, quoy qu'il en soit. » (Opera Calvini, Vol. XXVII, Calvin, 1863, col. 173)

« Il conclud aussi par mesme moyen que ceux-là qui se portent mal et desloyaument en choses moins précieuses, comme sont les richesses de ce monde, plenes d'incertitude, sont indignes que Dieu leur mette entre les mains le thrésor inestimable de l'Evangile, et de semblables dons. Ainsi ces mots contiennent tacitement une menace enclose, Qu'il est à craindre que pour avoir abusé d'une administration et dispensation terrienne, nous soyons frustrez des dons célestes. » (Calvin, Commentaire du Nouveau Testament, vol 1, p. 372 sur Luc 16, 1-15).

Nous pouvons y lire un appel à la responsabilité : on ne peut pas avoir deux attitudes, l'une tournée vers Dieu, l'autre vers les choses de ce monde.

Mais Calvin va plus loin en proposant que le travail s'inscrive dans un schéma d'alliance et devienne donc un lieu de l'expérience de Dieu.

➔ schéma d'alliance : expérience de Dieu

Nous synthétisons brièvement ce schéma d'alliance en trois volets :

1<sup>er</sup> volet : nous sommes dispensateurs des biens de Dieu :

« Et quoy? Ce que tu as n'est pas tien, sinon d'autant qu'il t'est donné de ton Dieu. Il faut maintenant regarder quelle paction il a faite avec toy. Ce n'est pas que tu sois un gouffre, pour tout dévorer et engloutir: mais afin que tes frères soyent soulagez par toy. Et il te fait cest honneur que tu sois comme dispensateur de ses biens. » (Joannis Calvini Opera, Vol. XXVIII, Calvin, 1863, col. 204, 205 sur Dt 24, 19 à 22)

2eme volet : en retour, Dieu conduit l'homme plus haut dans l'espérance et dans la foi, mais aussi donne sa bénédiction ici-bas :

« Notons bien donc, quand il dit: *Afin que tu prospères en la terre*, que Dieu ne veut pas amuser son peuple à la vie présente: mais par ce moyen il le veut conduire plus haut: c'est assavoir à l'espérance de ceste immortalité qu'il luy avoit promise. Mais si est-ce que nostre Seigneur promet sa benediction à ce peuple en telle sorte, que mesmes il la sentira en ce monde, et en aura quelque goust, attendant que la pleine iouissance luy en soit révélée, quand il sera retiré de ce monde. » (Joannis Calvini Opera, Vol. XXVI, Calvin, 1863, col. 419)

3eme volet : Calvin prend acte de la faiblesse de l'homme : Dieu accomplit en lui son œuvre :

« *Que c'est Dieu qui a mis la terre à leur commandement*: cognoissons qu'il n'y a nulle force en nous, et qu'il nous faut aussi despouiller de toute fiance. Et quand nous serons ainsi abbatus, que nous prenions courage, sachans que Dieu parfera son oeuvre, qu'il n'a point oublié son mestier, et ne cessera iamais iusques à ce qu'il ait accompli ce qu'il nous a promis » (Joannis Calvini Opera, Vol. XXV, Calvin, 1863, p. 625, 626, sur Dt 1, 3-8).

Et nous en dégageons ici trois conséquences :

**1. Dieu travaille en nous ➔ le travail est un lieu (plutôt un kairos) où Dieu donne à travers nous ➔ nous sommes « instrumens » de la vie donnée.**

« *Tirez et possédez la terre*. Dieu ne dit pas simplement à ses fidèles: Venez, regardez que vous pourrez faire, examinez vos forces, et cependant qu'il les laisse là au hasard, non: mais il leur dit: *Venez pour posséder*. Comme s'il disoit: Seulement appliquez-vous à me servir, et laissez moy faire: car ie besongneray en telle sorte,

que celui qui s'emploie à me suivre ne perdra point sa peine, il ne travaillera point d'un labeur inutile, ie feray fructifier le tout. » (Joannis Calvini Opera, Vol. XXV, Calvin, 1863, p. 625, 626)

Il faut reconnaître l'œuvre de Dieu dans les fruits du travail. Cette conséquence touche la manière de travailler et l'acceptabilité de la richesse.

Si les fruits du travail sont des dons de Dieu, il n'y a pas de condamnation de la richesse, au contraire. On a là une valorisation de la richesse comme don de Dieu à partager. Mais en revanche, il condamne fermement le désir d'enrichissement, qui fait sortir du registre du don. Donc à plus forte raison il condamne la convoitise, de l'avidité, le désir du toujours plus.

Il a un passage très clair dans son commentaire de Luc 16, 1-15 : les richesses, qui sont iniques pour ceux qui les utilisent mal, sont données pour que l'homme puisse les faire servir à une fin toute opposée, à savoir servir le plan de Dieu, le reconnaître comme auteur de tout bien et servir le prochain. Don en amont, don en aval : dynamique de la surabondance qui n'exclut pas, mais vient en sus d'une logique de l'échange (une économie fondée sur l'équivalence des contrats n'est jamais niée).

C'est en ce sens que Calvin peut écrire que celui qui utilise mal les richesses profane la grâce de Dieu :

« Et pourtant selon qu'un chacun de nous aura reçu plus de dons de Dieu, s'il n'en rapporte plus grand revenu au Seigneur, (comme le champ qui a été cultivé à plus grans frais doit rendre plus de profit à son maître) l'abus qu'il aura commis **en profanant la grâce de Dieu**, ou la supprimant sans la faire valoir, luy sera bien cher vendu. » (Calvin, 1854a, p. 627 sur Lc 12, 48).

## **2. Accepter la pénibilité, invitation à supporter la souffrance :**

La souffrance est toujours douleur et misère, mais dans la foi, elle conduit à la joie spirituelle. Pour Calvin, elle est inévitable. Et sa position invite à la fois à lutter contre la souffrance évitable, et à supporter et chercher le sens de la pénibilité inévitable. En effet, Dieu est médecin plus que juge. La souffrance n'est pas tant une punition (quoique dans certains textes...) qu'une épreuve à dépasser. Tout en étant douleur, elle est aussi la possibilité d'expérimenter la bonté de Dieu (celui qui voit la grâce de Dieu au delà de l'épreuve accède à la joie spirituelle). D'ailleurs, la promesse de Dieu, dans le cadre de cette compréhension du travail, est de donner le contentement à celui qui lui fait confiance (bonheur comme suffisance).

**3. Surabondance de la providence :** Calvin inverse la logique économique : « l'homme était riche avant que de naître » écrit-il dans son commentaire des premiers chapitres de la Genèse. L'objectif de l'économie n'est pas pour lui de lutter contre le manque (fondement de l'économie classique) , mais de servir la finalité de l'échange et de partager l'abondance.

Dans une société pourtant marquée par le manque (l'époque de Calvin est encore celle des famines, des épidémies de peste, des migrations liées à la répression religieuse), cette inversion est remarquable : Dieu est un Dieu généreux, qui donne sa bénédiction en abondance.

La mission de l'homme est donc de partager le fruit de la providence et non de lutter pour sa survie comme si il n'y en avait pas assez pour tout le monde. Ce partage se fait grâce à l'échange, lequel conserve toujours une dimension fraternelle. Calvin peut ainsi poser deux exigences pour une vie bonne : il invite fermement à renoncer à rechercher son propre intérêt (c'est en cherchant l'intérêt d'autrui qu'on verra son propre intérêt couvert), et il défend la sobriété dans l'usage des biens, soient deux conditions pour que cette économie du partage soit possible.

Dans notre société occidentale plus riche qu'elle ne l'a jamais été, et dont la capacité à créer de la richesse va bien au delà de ce que la planète peut supporter, le défi de la modération et du partage des richesses est toujours plus actuel. Pour Calvin, le bonheur de l'humain n'est pas dans la consommation sans limite, mais dans des conditions de vie et de travail qui se plient à ce double impératif du partage et de la sobriété.

### III. la dimension de la responsabilité chez Calvin

Dans sa pensée, il n'y a pas d'individualisme économique qui soit justifiable, ni dans la fin, ni dans les moyens. Tous les biens viennent de Dieu et sont destinés à la mise en œuvre de la justice. Où donc est alors l'individualisme protestant ? Si il y a un focus sur l'individu, on le trouve chez Calvin dans son insistance tout à fait remarquable sur la responsabilité de chaque personne de faire en sorte que son travail puisse contribuer à un meilleur partage. Cette responsabilité est individuelle mais incombe à chacun selon sa situation et ses capacités :

- le plus riche est lieu-tenant :

« Mais quand il [Dieu] donne à un homme plus qu'il ne luy faut, il le constitue là comme en sa personne, pour dire: Mon propre est de bien faire, car tous biens procèdent de moy, ie fay fructifier la terre, c'est moy qui luy donne vigueur de produire ses fruicts: or cependant il me donne son office, il me constitue comme son lieutenant: et quel honneur est cela? Tous les riches donc, quand ils ont dequoy bien faire, il est certain qu'ils sont là comme officiers de Dieu, et qu'ils exercent ce qui luy est propre: c'est assavoir d'aider à vivre à leurs prochains. » (Joannis Calvini Opera, Vol. XXVIII, Calvin, 1863, col. 204, 205 sur Dt 24, 19 à 22)

- le pauvre est procureur de Dieu

« Les Iuifs ne possèdent point la terre de Canaan en autre tiltre, sinon en heritage, pource qu'elle leur estoit donnée de Dieu. C'est donc autant comme si un Seigneur foncier requeroit les censes, l'hommage et les droicts qui luy seroyent deus. Voici Dieu qui declare: ie vous ay donné la terre de Canaan : voire, mais ie me suis réservé la glenure, et les choses semblables. Puis qu'ainsi est, que vous ne me fraudiez point de ce qui m'appartient: et ie constitue les povres mes procureurs pour l'aller recueillir. » (Joannis Calvini Opera, vol. XXVIII; p. 203-204. Sermon CXLI; Dt. 24, v. 19-22.)

➔ complémentarité de tous les membres du corps.

« S. Paul [...] a eu esgard au devoir des fidèles envers ceux qui sont membres d'un mesme corps avec eux. Car les membres de Christ doyvent administration mutuelle l'un à l'autre. Et par ce moyen quand nous subvenons à nos frères, nous ne faisons autre chose que nous acquitter de l'administration que nous leur devons. » (Commentaires de Jehan Calvin sur le Nouveau Testament. T3, p. 608. Comment. II Cor.8 et 9.)

L'image du corps permet à Calvin de défendre non seulement que chacun a une place dans la société, mais encore que chacun est appelé à une place particulière, à une responsabilité propre nécessaire au développement du corps.

Finalement cette responsabilité qui incombe à tous les humains est un appel au réveil des consciences. Il ne suffit pas d'être charitables pour être justes. Les humains sont tous coresponsables de ce qu'il font des richesses qui leur sont données.

Sur ce point, une des originalités de Calvin est son insistance sur la nécessité de devoir rendre compte de ce l'on fait. L'homme est redevable de sa manière de se comporter, de la finalité qu'il poursuit, des actions qu'il met en œuvre :

« toutes choses nous sont tellement données par la bénignité de Dieu, et destinées en nostre utilité, qu'elles sont comme un depost dont il nous faudra une fois rendre conte. [...] Davantage, nous avons

à penser qui c'est qui nous appelle à conte, assavoir Dieu, lequel comme il nous a tant recommandé abstinence, sobriété, tempérance et modestie, aussi il a en exécration toute intempérance, orgueil, ostentation et vanité : auquel nulle dispensation n'est approuvée, sinon celle qui est compassée a charité....(Institution de la Religion Chrétienne, III, X, 5) :

La nécessité de rendre compte dit bien le caractère individuel de cette responsabilité.

## **Conclusion :**

### **Quelle actualité pour penser le travail aujourd'hui ?**

1. Le travail s'inscrit dans une nécessité de la recherche d'utilité dont les dimensions sociales, économiques et spirituelles ne sont pas dissociables. Une éthique forte du travail en découle, reflet des facettes de l'échange.
2. Le travail s'inscrit dans une logique du don. La logique contractuelle de l'économie a toute sa validité, mais elle est à comprendre dans le cadre plus large d'une surabondance toujours présente.
3. La pénibilité est une réalité. La souffrance est un combat qui nous engage pour la dépasser. Dieu est médecin. Il nous invite à supporter la peine lorsque c'est nécessaire, mais à rejeter le désespoir en s'en remettant à lui.
4. La responsabilité incombe à chacun d'être lieu-tenant de Dieu et à s'engager pour le partage des différentes formes de richesses. Cela implique de ne pas poursuivre son seul intérêt et de vivre dans la sobriété.